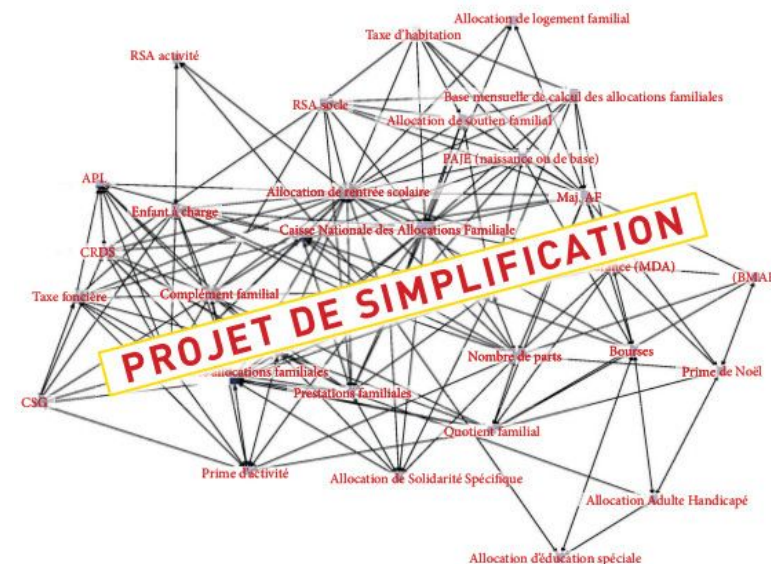


- Un projet en soi
- Un zoom sur la partie « enfants »  
ou l'étape 1  
d'un projet de revenu de base  
ou de « socle citoyen »

## La face cachée des prestations familiales



Version 2, avril 2020

Téléchargeable librement à

[https://leonregent.fr/Prestations\\_Familiales.htm](https://leonregent.fr/Prestations_Familiales.htm)

ÉDITIONS DE L'ONDE

# LA POLITIQUE FAMILIALE AU FIL DU TEMPS

1. Soutenir la natalité et les familles nombreuses

**Allocations familiales (AF) – complément familial (CF)**

**Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)**

2. Compenser la charge financière réelle assumée par les familles

**Quotient familial (QF) – Maj AF (14 ans et +)**

3. Lutter contre la pauvreté

**Allocation de rentrée scolaire (ARS)**

**RSA et prime d'activité familialisés, prime de Noël**

4. Aider les parents isolés

**Allocation de soutien familial (ASF)**

5. Concilier vie familiale et vie professionnelle,

**Familles monoparentales : + une demi-part fiscale au 1<sup>er</sup> enfant**

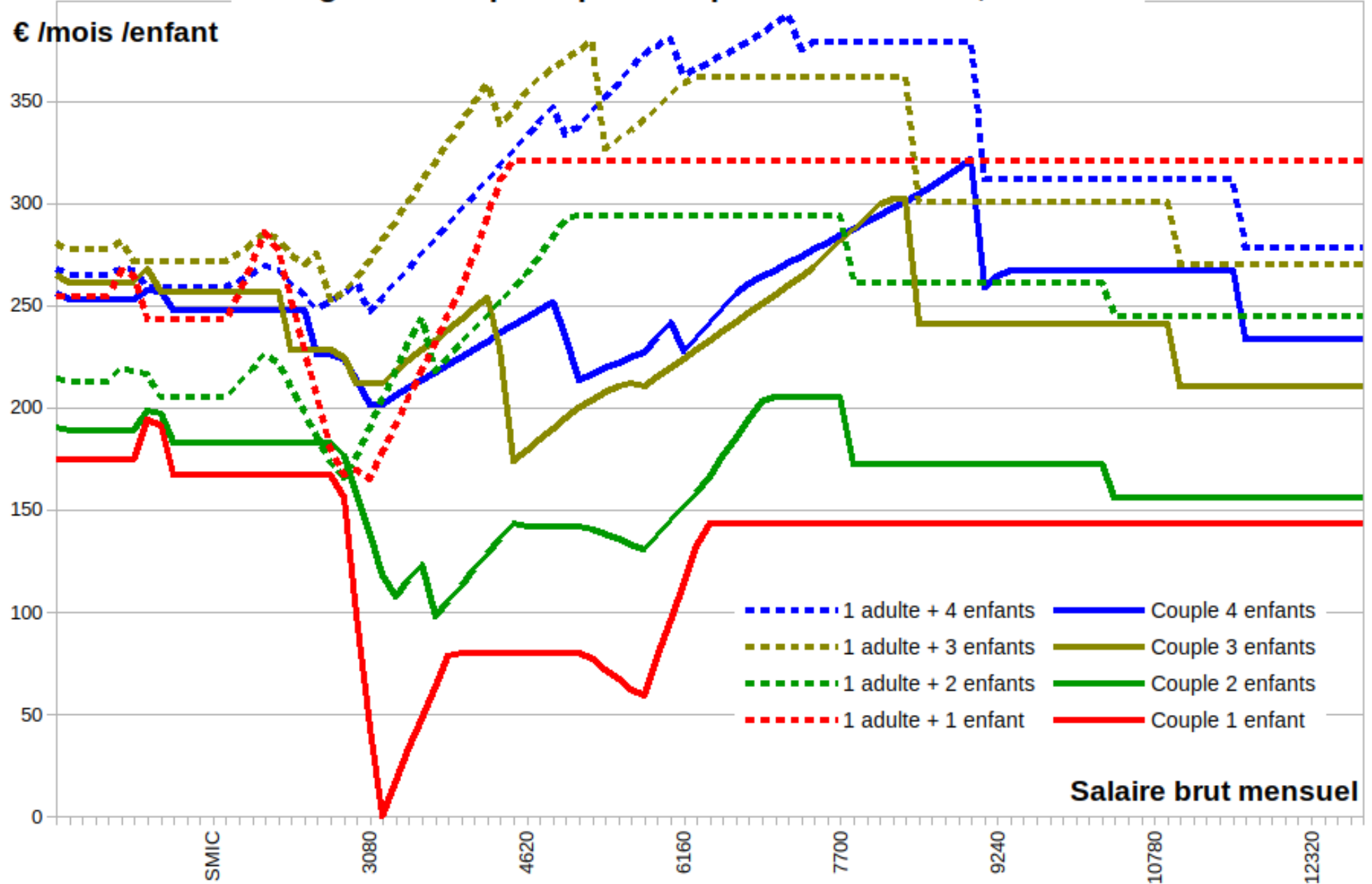
**Seuils favorables aux couples bi-actifs (PAJE, CF)**

**Aides aux gardes des enfants**

6. Besoins particuliers (handicap, congés parentaux...)

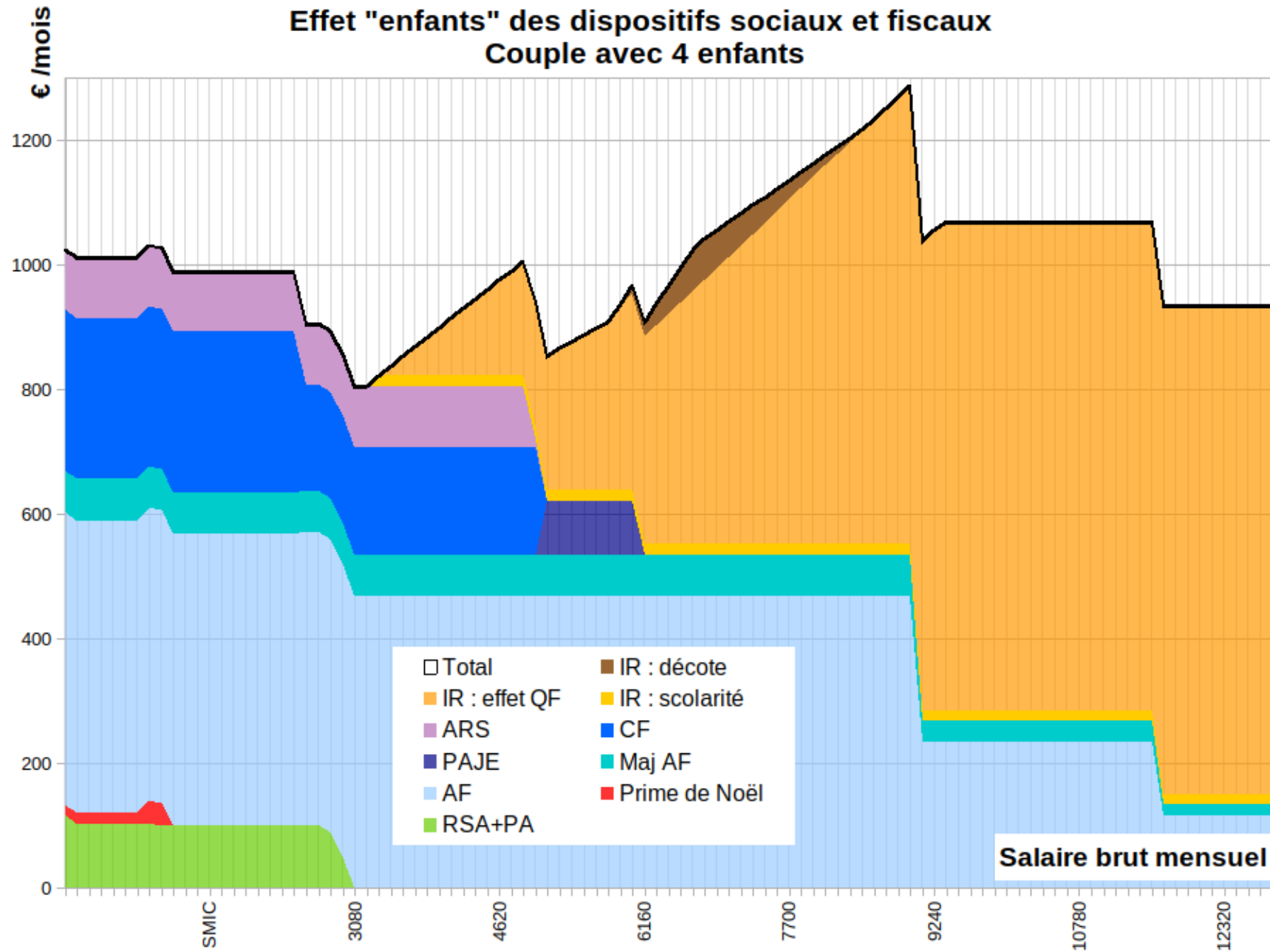
# LA POLITIQUE FAMILIALE DANS LES FAITS

Effet global des principaux dispositifs familiaux, hors ASF



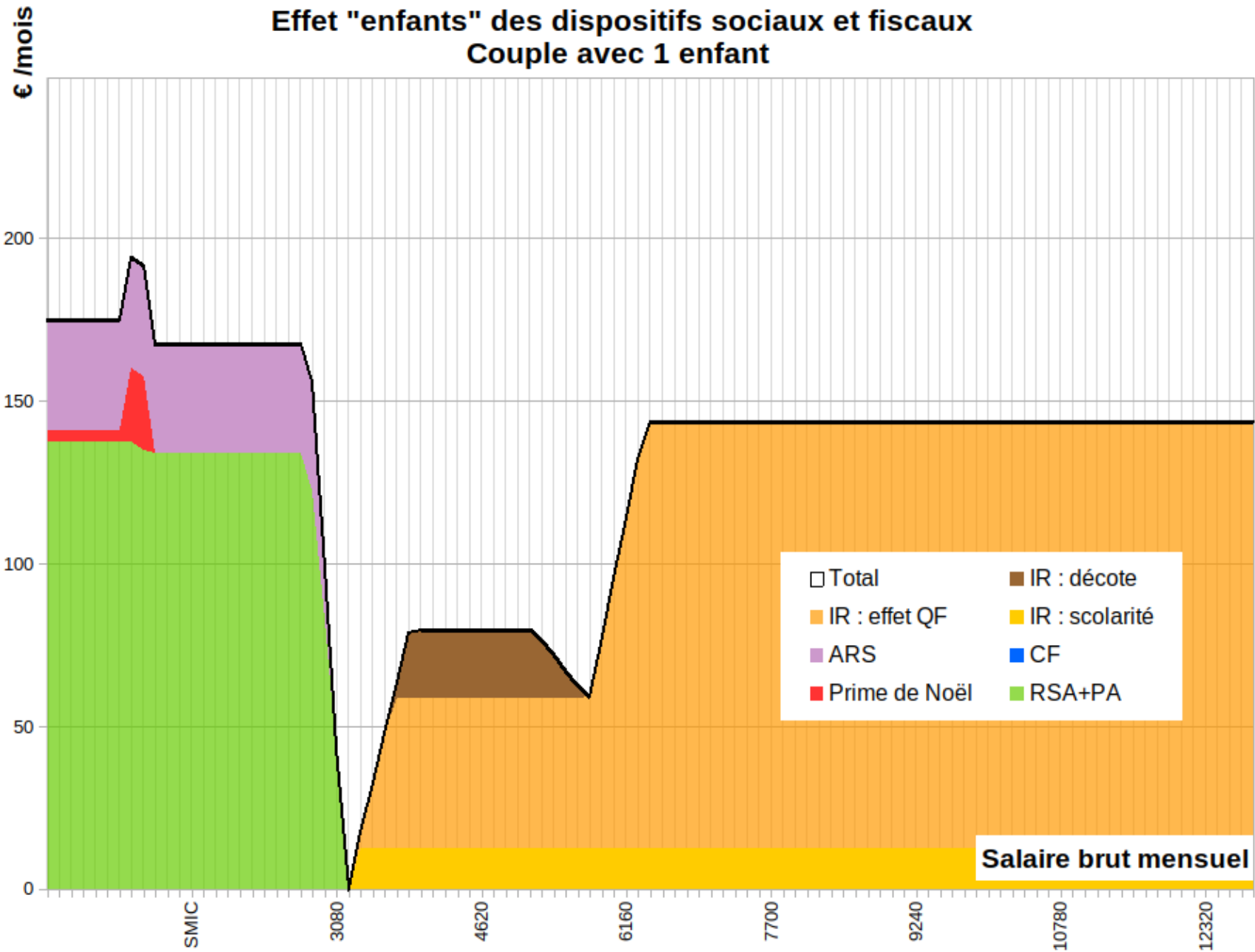
# LES AF DIMINUENT, LE QF AUGMENTE

Effet "enfants" des dispositifs sociaux et fiscaux  
Couple avec 4 enfants



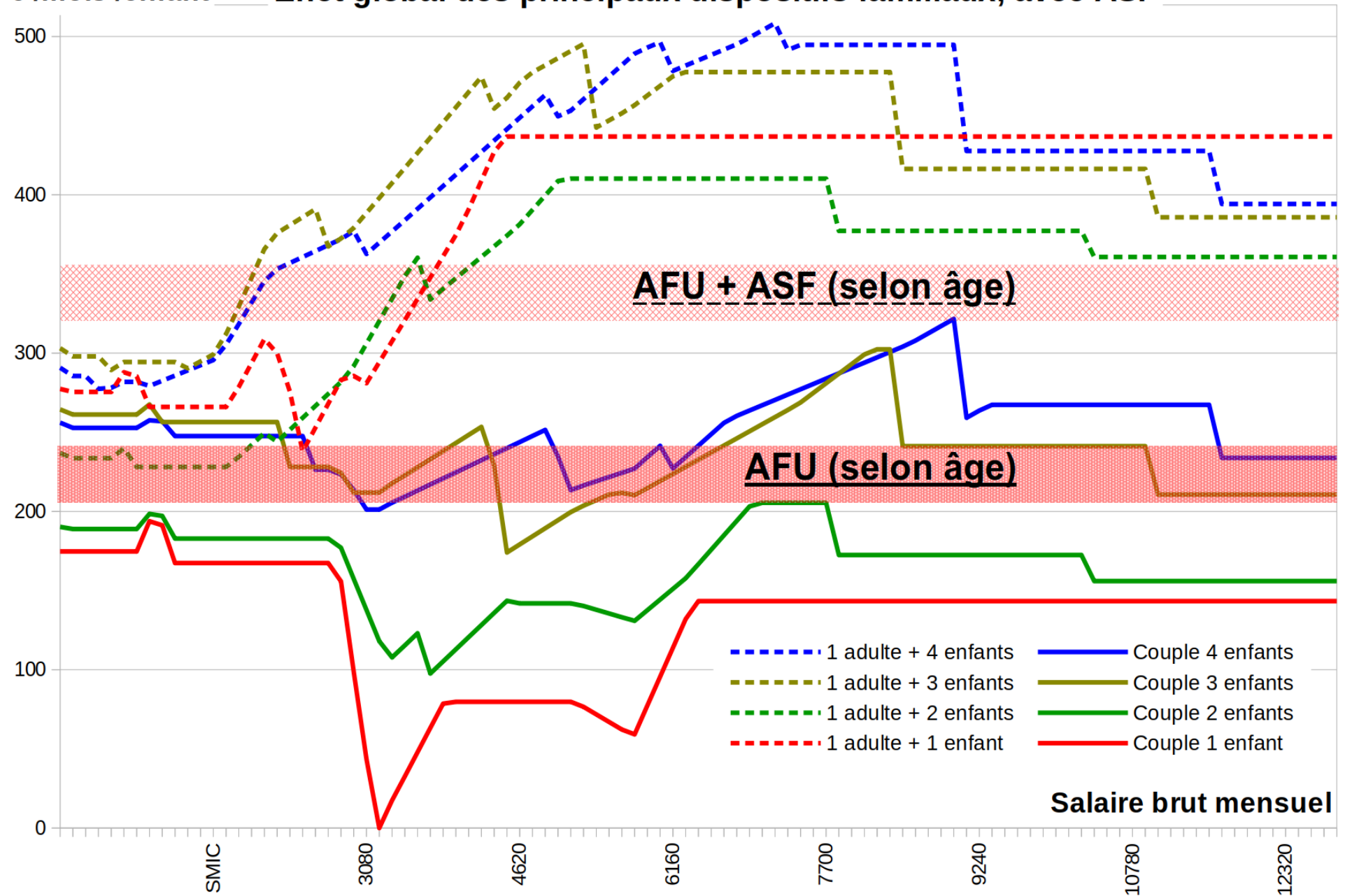
# LA FRANCE COUPÉE EN TROIS

Effet "enfants" des dispositifs sociaux et fiscaux  
Couple avec 1 enfant



# L'AFU, UN REVENU DE BASE « ENFANTS »

€ /mois /enfant Effet global des principaux dispositifs familiaux, avec ASF



# ALLOCATION FAMILIALE UNIQUE : COMBIEN ?

Ce n'est pas le vrai sujet d'une réforme systémique

Suggestion (budget constant) :

170 € par enfant + 31 € si scolarisation (6-17 ans)

+ 37 € à partir de 14 ans

## Les dispositifs que l'AFU remplace

AF, Maj AF, CF

Allocation de rentrée scolaire, partie enfants de la prime de Noël

PAJE de base (la PAJE naissance est rendue universelle)

SFT (fonctionnaires)

Le RSA et la prime d'activité ne dépendent plus des enfants

L'impôt sur le revenu ne dépend plus des enfants.

Les parts fiscales au-delà de 1 ou 2 adultes sont supprimées

L'ASF, les aides aux gardes d'enfants et les bourses sont inchangées

# POINTS SENSIBLES AFFECTIFS ET/OU FINANCIERS

- Familles nombreuses
- Faibles revenus : allocation de rentrée scolaire (ARS) et prime de Noël
- Familles aisées : le quotient familial (QF)
- Parents isolés aisés : une demi-part fiscale de plus au premier enfant
- Fonctionnaires : le supplément familial de traitement (SFT)

## Quid des perdants ?

Ils ont des avantages historiques supérieurs à la moyenne

Mesures transitoires éventuelles, sans changer la cible  
(ce sera compliqué mais éphémère)



# RSA FAMILIALISÉ : DONNER ET REPRENDRE

	<b>Couple</b>	<b>Isolé</b>
<b>RSA nominal familialisé 4 enfants</b>	<b>1 638 €</b>	<b>1 468 €</b>
Forfait logement (maxi : APL reçue)	-168 €	-168 €
Allocations familiales (100%)	-470 €	-470 €
Majoration 14 ans des AF et ARS (0%)		
Complément familial (en partie)	-173 €	-173 €
ASF (en partie)		-373 €
Intérêts d'un livret d'épargne (100%)		
Revenus d'activité (39%)		
<b>Reste par mois</b>	<b>827 €</b>	<b>284 €</b>

Le calcul mélange année n-2 et trimestre précédent

Depuis 2016, la base ressources du RSA (dans le CASF)  
et celle de la Prime d'Activité (dans le CSS) diffèrent

# « BASE RESSOURCES », INSOLUBLE PROBLÈME

## Quelle durée prendre en compte ?

Mensuelle = trop court (instabilité) - Annuelle = trop ancien

Compromis trimestriel de la prime d'activité :

<b>Revenu net trimestre précédent</b>	<b>Effet sur le trimestre suivant</b>
1650 + 1650 + 1650	La prime d'activité est nulle
2200 + 550 + 2200	La prime est de $270/3 = 90$ € par mois (effet figé 3 mois)

## Solution :

- Un seul objectif par dispositif
- Supprimer les seuils pour n'avoir plus besoin de base ressources

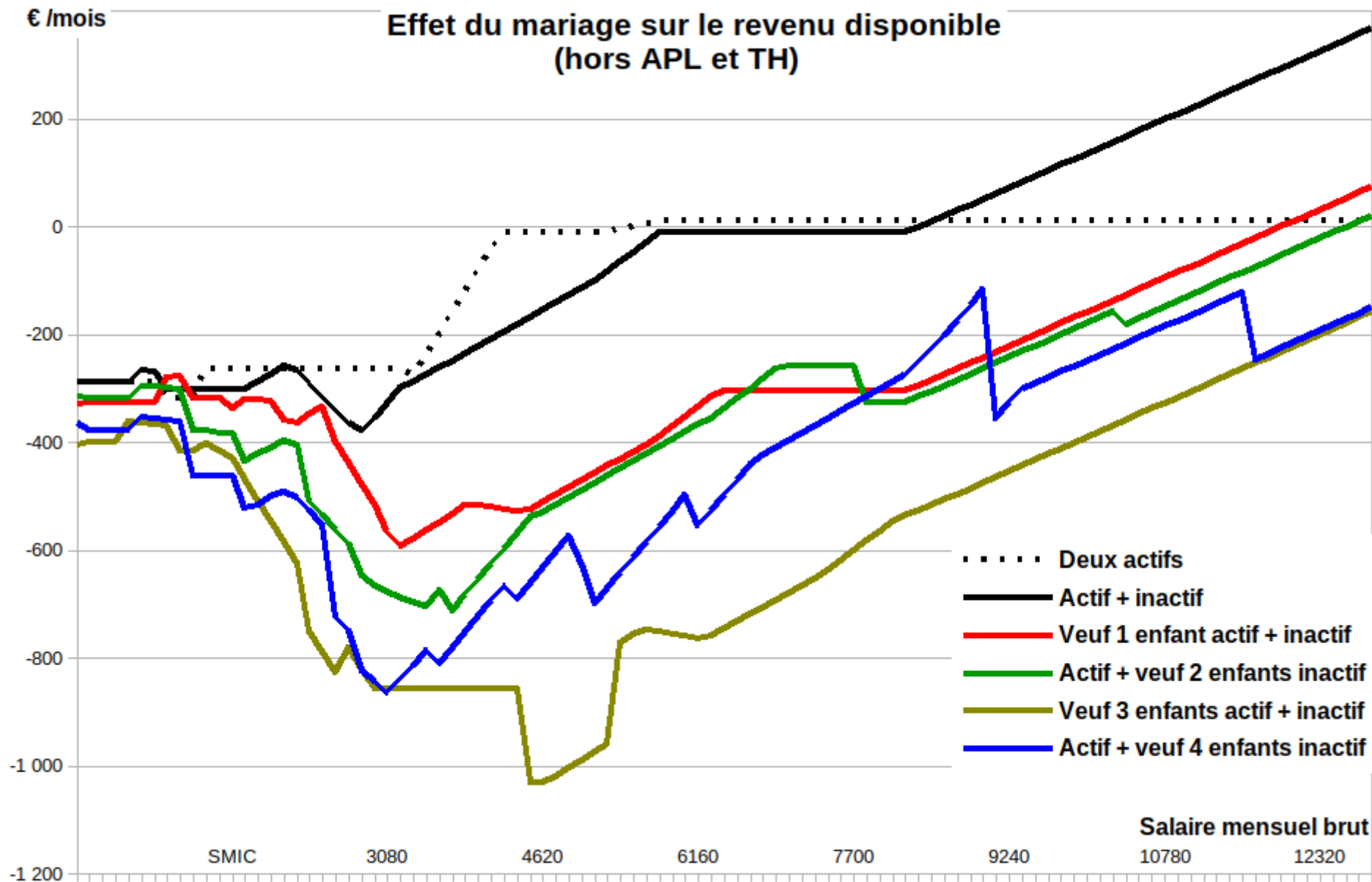
L'AFU doit remplacer tous les dispositifs à seuils (rentrée scolaire, Noël...)

# LES JOIES DU MARIAGE

	(1) Bruno, veuf 3 enfants	(2) Céline Ex religieuse	(1)+(2)	Mariés
Salaire net	3 700 €		3 700 €	3 700 €
Impôt / revenu	0 €			0 €
AF	301 €		301 €	301 €
Maj AF	66 €		66 €	66 €
CF	172 €		172 €	0 €
ASF	348 €		348 €	0 €
RSA + Noël		510 €	510 €	0 €
Compl. santé (CSS)		28 €	28 €	
Chq énergie et divers		50 €	50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 587 €</b>	<b>588 €</b>	<b>5 175 €</b>	<b>4 067 €</b>
APL		308 €	308 €	
<b>TOTAL avec APL</b>	<b>4 587 €</b>	<b>896 €</b>	<b>5 483 €</b>	<b>4 067 €</b>

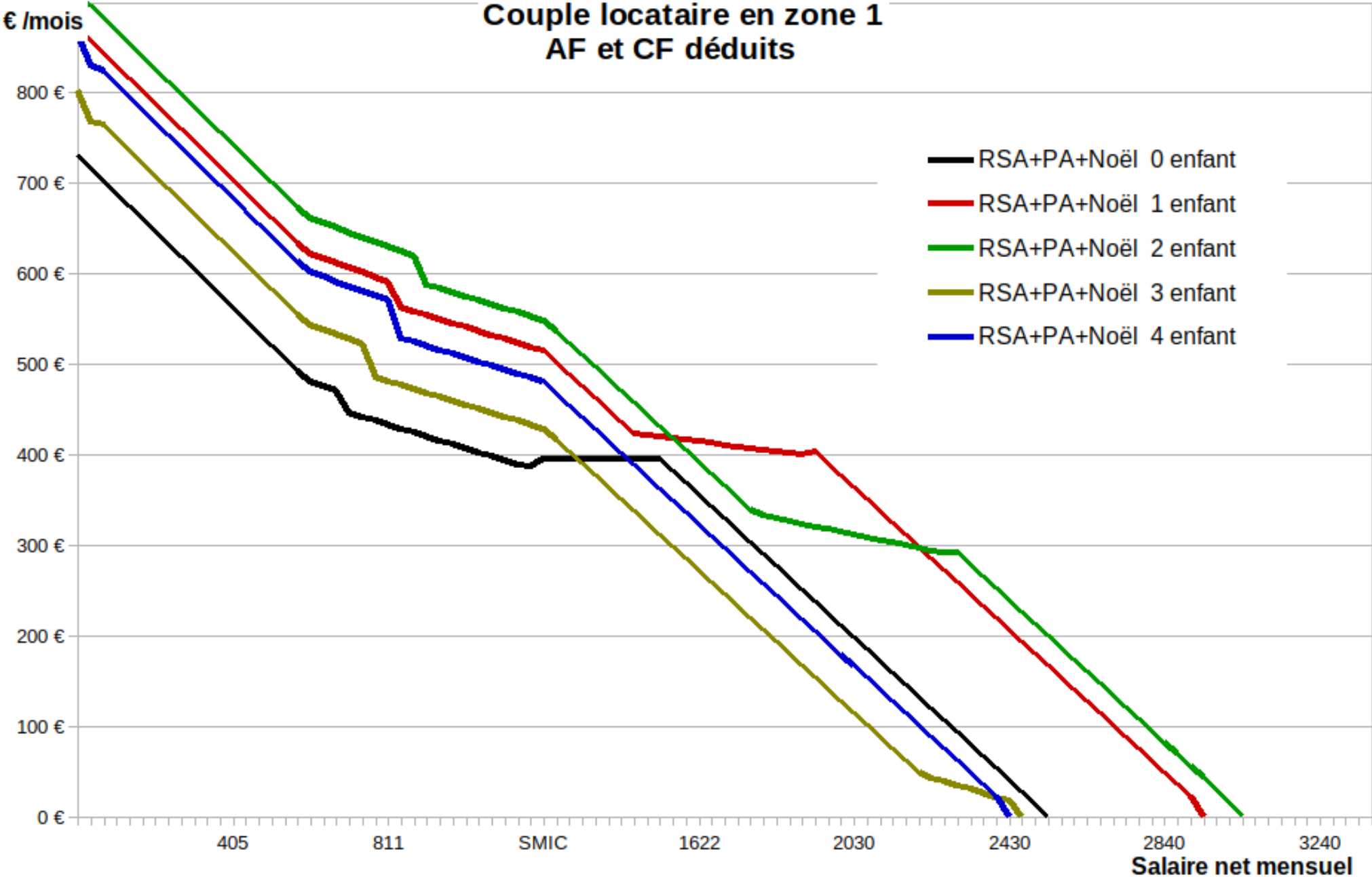
**Solution : individualiser**

# LES JOIES DU MARIAGE

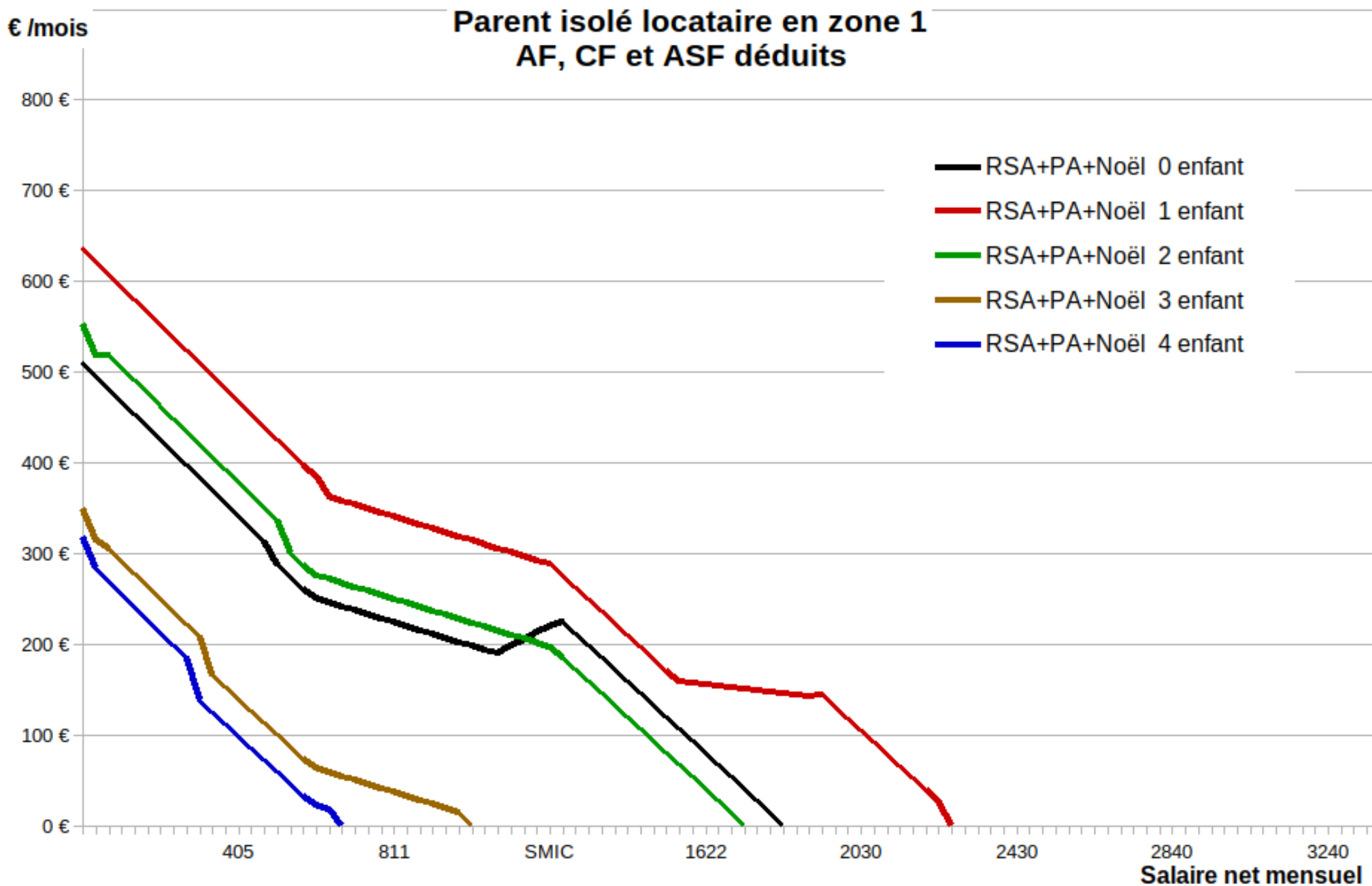


Pérenniser l'ASF quand le statut matrimonial change (remariage) ?

# RSA ET PA : COUPLE LOCATAIRE



# RSA ET PA : PARENT ISOLÉ LOCATAIRE



# CONCLUSION

**Une analyse bien reçue : députés, sénateurs**

**Un aveu d'impuissance : Matignon**

Impossible de faire des perdants - Impossible d'augmenter le budget

Impossible d'augmenter le taux de prélèvement (en remplaçant le QF)

**Une « pression » populaire et médiatique serait nécessaire**

## **Des freins**

Des experts défendent certaines sophistications

L'UNAF défend un à un chaque dispositif (audition 2018 au Sénat)

Le ministère concerné botte en touche (audition 2018 au Sénat)

## **Un non-dit**

Simplifier supprimerait des emplois... et le pouvoir de certains.

## **Le projet de RUA, une opportunité ?**

# AFU et socle citoyen

Socle citoyen et prélèvement 30%  
ou dispositifs actuels

